

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 687 -allouant un secours de 3.000 frangée à Mohamed Souédi

n° 687 -allouant un

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
3 juillet 1948Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1948Date du numéro  
31 juillet 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié

**Vu** l'arrêté n° 38 du 14 janvier 1435 portant désignation des membres de la commission chargée d'examiner les demandes de se colore

**Vu** lan décision n° 76 du 2S janvier 1947 accordant un secours temporaire à Mohamed Souédi

Sur proposition du chef du bureau des affaires politiques,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Un secours de trois mille francs (3.000 francs) est accordé au titre de l'année AUS à Mohamed Souédi, père d'Ahmed Souédi, ex-patron des douanes, décédé au mois de mars 16. Art. 2, — Le present Secours Sera pare trimestriellement. Art, 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur

**LIURETTE**